



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 juillet 2014**

Délibération n° 2014-0252

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Création d'une filiale Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)/Ophéor pour l'opération zone d'aménagement concerté (ZAC) Gambetta République à Roanne - Accord de la collectivité actionnaire

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Longueval

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 27 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mardi 15 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beutemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, M. Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Berra (pouvoir à M. Fenech), M. Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Servien), M. Compan (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Genin), M. Gillet, Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliout), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Crimier), M. Pouzol (pouvoir à M. Gouverneyre), Mme Reynard (pouvoir à Mme Crespy), M. Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : MM. Boudot, Casola.

Conseil de communauté du 10 juillet 2014**Délibération n° 2014-0252**

commission principale : urbanisme

objet : **Création d'une filiale Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)/Ophéor pour l'opération zone d'aménagement concerté (ZAC) Gambetta République à Roanne - Accord de la collectivité actionnaire**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Ville de Roanne a lancé une consultation d'aménageurs concernant la création d'environ 120 logements et de 300 mètres carrés de commerces dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Gambetta République d'une superficie de 13 000 mètres carrés.

La Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) et l'Office public de l'habitat (OPH) de Roanne, la société Ophéor, ont déposé en groupement une offre commune qui a été retenue par la Ville de Roanne dans sa délibération du 20 janvier 2014.

L'offre du groupement comprenait la constitution d'une structure ad hoc dédiée à cette opération et signataire de la concession d'aménagement. Cette nouvelle structure prendrait la forme d'une société par actions simplifiées (SAS) et ses caractéristiques seraient les suivantes :

- capital social : 2 000 € répartis à parts égales entre la SERL (50 %) et Ophéor (50 %),
- présidence : Ophéor,
- comité de direction composé de 4 membres : 2 représentants de la SERL et 2 représentants de Ophéor,
- durée : 6 ans (sauf dissolution anticipée ou prorogation),
- missions d'aménageur (réalisation des études préalables, acquisitions foncières, réalisation des travaux et cession des terrains aménagés) intégralement réalisées par le groupement avec répartition proportionnelle de la rémunération.

Le projet a été soumis au Comité d'engagement de la SERL qui a rendu un avis favorable le 22 octobre 2013 et a fait l'objet de la validation du conseil d'administration de la SERL le 4 mars dernier.

A cette occasion, il a été fait une application des règles prudentielles habituelles de la SERL, mettant en relation les risques potentiels pour une opération d'aménagement de ce type, leur montant et leur occurrence prévisible.

Conformément à l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales, la prise de participation d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une société commerciale est subordonnée à un accord exprès préalable des collectivités territoriales disposant d'au moins un siège au conseil d'administration.

La Communauté urbaine de Lyon, en tant qu'actionnaire et membre du conseil d'administration de la SERL, doit donc donner son accord concernant la création de ladite filiale ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

Autorise la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) à créer une filiale commune avec la société Ophéor sous forme d'une société anonyme simplifiée ayant pour objet la concession d'aménagement de la ZAC Gambetta République à Roanne.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 juillet 2014.